

ASSOCIATION AGRÉE POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE DE COLOMBIER – FONTAINE

1 rue de la Libération – 25260 ETOUVANS – Tél. 03.81.93.63.40

Compte-rendu de Réunion du 28 Mai 2017 à 8h30

Présents : J. BARON, S. BATAILLARD, P. BIENMULLER, J. BÉGUÉ, G. DACOSTA, A. GALLIOT, D. KUDELKA, B. PERROTEY, J. POULETTE, Y. TOCHOT, JL. VAUTHERIN, J. VALET, BRUCHON Cédric (invité), JP CORVEC (correspondant Est Républicain).

Absents excusés: D. BONGARDEN, A. CHOIGNARD, D. LUTTENAUER.

Absent: E. BLOND

ORDRE DU JOUR

1. Le mot du Président
2. Point sur les différentes Commissions
3. Évolution des cartes de pêche
4. Point sur la pêche électrique au barrage du Chatelot
5. Présentation du « logo » officiel de l'AAPPMA
6. Évolution du site internet de l'AAPPMA
7. Organisation salon des vins et de la gastronomie par l'AAPPMA
8. Questions diverses

1. Le Mot du Président

Le Président Yves TOCHOT accueille les membres du Comité présents et les remercie de leur présence à cette réunion d'information.

2. Point sur les différentes commissions :

Commission Alevinage :

Rappel des alevinages déjà réalisés et ceux à venir pour 2017 (voir tableau ci-joint).

Dates	Truite Arc en Ciel Canal	Truite Arc en Ciel Doubs	Brochetons Doubs	Perches Canal / Doubs	Carpes Canal
15 Février 2017			75 kg Taille : 30 / 40 Quantité : env. 200 pièces	75 kg Taille : 2 / 3 étés Quantité : env. 400 pièces	200 kg Taille : 3 étés Quantité : env. 130 pièces
7 Mars 2017	150 kg				
25 Avril 2017		125 kg			
Fin Juin 2017		75 kg			

Le coût de l'alevinage pour 2017 devrait être sensiblement le même qu'en 2016 soit environ : 3 500 €

Commission de nettoyage / environnement / pollution :

Rappel des différentes actions :

- Fin du nettoyage des abords du ruisseau « le bief » par les membres de l'AAPPMA le 17 mars 2017.
- Contrat de 3 ans passé entre la Mairie de Colombier-Fontaine et la Sté Pierrot de Gémonval pour effectuer un nettoyage des abords du ruisseau en période automnale à l'aide d'un engin adapté aux besoins. Le but étant de maintenir les abords dans un état de propreté et d'accessibilité afin de pouvoir jouir de tous les attraits de ce ruisseau.
- Enlèvements des déchets dans le lit du ruisseau à l'intérieur du village : La mairie s'engage à faire enlever les détritrus (canettes et autres) par les employés municipaux. Un contrôle sera effectué chaque début de semaine.
- Nettoyage du poste de pêche situé à Saint-Maurice-Colombier au lieu-dit « A la Longeole » ; terrain mis à la disposition de notre Société de Pêche par la Mairie de Saint-Maurice-Colombier suite à une convention signée le 23 Décembre 2014 entre les 2 parties et renouvelable tous les 4 ans.

Commission Budget / Informations / Secrétariat :

La commission fait le point sur les recettes et dépenses de la Société.

- Bonne santé des comptes malgré les dépenses en alevinage non négligeable (3 500 € pour 2017) qui représentent environ 50 % du budget et les dépenses courantes de fonctionnement.
- Rappel : les alevinages sont nécessaires afin de satisfaire tous les pêcheurs de notre AAPPMA et contribuer à faire augmenter le nombre de permis annuels.

Commission Développement / idées nouvelles :

Point sur les différentes actions encourus et réalisées:

- 1) Extension amélioration du Bief :
 1. Monter un dossier complet et l'archiver (fait)

2. Idée D. KUDELKA : installer des déflecteurs dans le lit du ruisseau pour redynamiser l'écoulement de l'eau. Acceptée par le Comité. Faire des essais sur le lit du ruisseau hors village, choisir les endroits les plus appropriés à partir de la rue des cités jusqu'au déversoir.
 3. Création de frayères artificielles à truites (accepté par le Comité, repérer les endroits les plus appropriés et lancer un essai).
- 2) Améliorer notre communication :
 1. Création d'un site web (fait)
 2. Création de « fenêtres informatives » sur les écrans de notre site (fait)
 3. Pancartage (fait: 6 pancartes installées à différents endroits de notre parcours de pêche afin de sensibiliser les pêcheurs et les visiteurs sur le coût des incivilités et les dégâts occasionnés sur les poissons).
 4. Cartes de visite et affiches chez les commerçants (fait)
 5. Informer tous nos membres par mails et voie de presse (fait)
 - 3) Pancartage incivilités :
 1. Création de 6 pancartes pour essais (fait et mise en place)
 2. Créer des « Fenêtres informatives » sur le site internet de l'AAPPMA (fait)
 - 4) Recruter des jeunes adhérents actifs :
 1. Étaler les alevinages en truites (février-mars-mai-juin....) pour attirer les pêcheurs ! (fait la commission alevinage a pris en compte ce paramètre)
 2. Augmenter le budget alevinage : publicité pour faire connaître les commerçants et artisans de Colombier et environs sur notre site.
Joël BÉGUÉ fera une première consultation pour évaluer les promesses de dons, (accord de principe lui a été donné par notre président) sujet en cours de discussion, pas encore à l'ordre du jour.
 - 5) Faire mieux connaître les textes et règlements à nos membres :
 1. Par mails, plusieurs fois par an (fait par le secrétaire)
 2. Pancartage (fait)
 3. Fenêtres « déroulantes » sur notre site web (fait)

Commission Garderie/Relai AAPPMA

Point sur les remarques et contrôles effectués par les Gardes de Pêche Particuliers.

1. 2 pancartes « réserve » sont à remplacer (1 écluse de La Raydans et 1 au port de Saint-Maurice-Colombier)
2. Sur les 40 contrôles effectués par les Gardes, 1 infraction relevé (pêcheur sans permis, arrêt immédiat de l'action de pêche, remise à l'eau des poissons, obligation de présentation du permis lors du prochain contrôle sous peine d'amende).
3. Les Gardes de pêche Particuliers demandent qu'on leur remette des cartes de visites indiquant les coordonnées du site internet de l'AAPPMA de Colombier-Fontaine afin de les distribuer aux pêcheurs lors de leurs contrôles.
4. À compter du 1^{er} avril 2017, nos 2 gardes sont autorisés à circuler le long du contre-canal (chemin de halage) pour effectuer leurs contrôles. Autorisation délivré par le gestionnaire du domaine public fluvial confié à voies navigables de France.

3.Évolution des cartes de pêche

Un comparatif (2016 / 2017) permet de constater une très nette augmentation des « Cartes promotionnelles Découverte – de 12 ans ».

Elles ont triplées d'une année sur l'autre. Au 27 mai 2017, 34 cartes de ce type ont été enregistrées contre 10 en 2016.

La formation dans les écoles de notre communauté de communes a sans aucun doute un impact positif sur ce résultat. Gageons que ces jeunes pêcheurs continuent à aimer la pêche et la nature afin de prendre le relai des anciens.

Concernant les autres permis, on note une légère augmentation du nombre de permis par rapport à 2016 en particulier sur les « cartes interfédérales Personne majeure URNE ».

4. Point sur la pêche électrique au barrage du Chatelot

Petit retour sur la pêche électrique dans le canal d'amenée de la centrale électrique de « La Prétière »

Le jeudi 18 Mai 2017 à 9h30 et à la demande d'EDF, la Fédération de pêche du Doubs a procédé à une pêche électrique dans le canal d'amenée des eaux qui alimente la centrale électrique de « La Prétière ».

Le but de cette opération de grande envergure était de vider ce canal d'amenée des eaux de ses habitants (poissons) avant de pouvoir intervenir et d'effectuer des travaux de rénovation de ce canal et de la centrale.

Pas moins d'une quinzaine de personnes (agents de la Fédération et bénévoles des sociétés de pêche de Colombier-Fontaine et L'Isle sur le Doubs) se sont donnés rendez-vous sur les lieux afin de démarrer cette opération.

Équipés de groupe électrogènes, d'anode/cathode, épuisettes, waders, casques de sécurité, gants, bassines de prélèvement et de deux petites barques, le groupe de 9 personnes est descendu dans le canal pour effectuer les prélèvements de poissons.

La pêche proprement dite a commencé le matin vers 10h00 et s'est terminée en fin d'après-midi autour des 18h00.

Une diversité impressionnante de poissons (truite, brochet, chevenne, ablette, gardon, silure, carpijon et autres espèces de belle taille) a été prélevée dans ce canal pour être ensuite remise dans le cours d'eau (le Doubs) proche du lieu de prélèvement. Au total pas loin d'1 tonne de poissons prélevée en une journée, concentrée particulièrement à l'intérieur du tunnel, à tel point qu'il a fallu utiliser les deux embarcations pour évacuer les poissons, les bassines ne suffisant pas à tout transporter les poissons.

Un grand bravo à toute l'équipe qui, sous le contrôle des agents de l'EDF, du Président de la Fédération de pêche du Doubs, et d'une équipe de techniciens de l'environnement, ont réalisé un travail difficile mais bien ordonné qui a permis à tous ces habitants de l'eau de retrouver la liberté dans les grandes eaux de la rivière le Doubs passant à proximité.

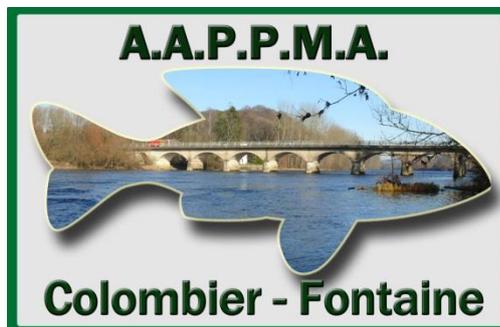


5. Présentation du « Logo » officiel de l'AAPPMA

La fédération de Pêche du Doubs, pour des besoins de refonte complète de son site internet a demandé à chaque AAPPMA de lui fournir non seulement les renseignements généraux qui la concerne mais aussi son « logo ».

C'est chose faite pour l'AAPPMA de Colombier-Fontaine qui a réalisé son « logo ». Celui-ci apparaîtra désormais sur chaque entête de ses courriers.

Le « logo » :



6. Évolution du site internet de l'AAPPMA

Depuis plus de 4 mois le site internet de notre AAPPMA est en ligne.

Le 28 mai 2017, nous avons enregistré 2051 visiteurs.

Le plus remarquable, c'est le nombre de pages ouvertes par session (4,2 pages) et la durée de chaque session (presque 5 minutes). Pas moins de 8396 pages ont été ouverte pour 166 heures passées sur le site.

Au total, on dénombre 812 personnes différentes qui ont visité le site.

Début prometteur pour notre site dont voici l'adresse : www.aappma-colombier-fontaine.fr

7. Organisation salon des vins et de la gastronomie par l'AAPPMA

1^{er} salon des vins et de la gastronomie organisé par la société de pêche de Colombier-Fontaine.

Organisation : Société de Pêche de Colombier Fontaine 25260 (AAPPMA) en partenariat avec la Commune de Colombier Fontaine

Lieu : Salle des Fêtes de Colombier Fontaine 25260

Date : 11 et 12 novembre 2017

Objet : Faire participer à la première édition, des viticulteurs et autres métiers de bouche, afin de présenter, vendre leurs produits et ceci pendant un week-end. Ils seront sélectionnés afin de ne pas se concurrencer. Pour cette première, 12 à 15 exposants seront invités.

Pas moins d'une dizaine de vigneron exposeront leurs produits, et seront également présents des représentants de la gastronomie locale et alsacienne.

Communication, projet :

- Mise en boîtes à lettre de flyers sur 7000 habitants.
- Deux rédactionnels sur journal régional « Est Républicain ».
- Deux passages sur radio France Bleu Belfort.
- Information sur le site de la Société de Pêche.

8. Questions diverses

Réhabilitation du ruisseau « le bief » : Une réunion aura lieu le 13 Juin 2017 à 10h00 à la Mairie de Colombier-Fontaine concernant les travaux de réhabilitation du ruisseau « le bief » au centre du village et qui devraient débiter fin 2017. 4 personnes de l'AAPPMA participeront à cette réunion. Plus d'infos seront données suite à cette réunion.

Journée Nationale de la Pêche le 4 juin 2017:

L'Amicale des AAPPMA de la région de Montbéliard vous convie à sa 1^{ère} édition de la Journée Nationale de la Pêche sur la Base Nautique de Brognard le samedi 3 juin dès 14h00 et le dimanche 4 Juin dès 9h00.

Cette journée gratuite et sans obligation de permis de pêche est ouverte à tous. L'occasion de découvrir ou redécouvrir la pratique de la pêche en eau douce et ses multiples techniques.

Étude de Faisabilité concernant la gestion de l'étang de Beutal par l'AAPPMA :

La mairie de Beutal qui détient un étang de pêche sur son secteur, souhaite le louer à des « privés ou Association de Pêche ».

Notre Président Yves TOCHOT s'est donc rendu à une convocation de la Mairie de Beutal pour étudier cette proposition et faire une présentation de notre société de pêche aux différents responsables de la commune.

Une décision doit être prise très prochainement concernant le choix entre 2 privés et l'AAPPMA de Colombier-Fontaine.

La fédération de pêche du Doubs (Réciprocité) se rapprochera de la Mairie de Beutal au cas où le choix de la gestion de l'étang se porterait sur notre AAPPMA.

Affaire à suivre, prochaines infos sur le site de notre AAPPMA concernant ce sujet.

Formation d'un nouveau Garde de Pêche Particulier :

Monsieur Cédric BRUCHON 23 ans jeune pêcheur adepte du « float-tube » habitant le village du « Chatelot » vient de rejoindre les rangs de notre AAPPMA et se propose de suivre la formation de Garde de Pêche Particulier.

Nous ne pouvons qu'être satisfaits de voir des jeunes s'intéresser à la pêche et à la défense de l'environnement, des rivières et de ses habitants.

Bienvenue à lui qui fait partie désormais de notre groupe de dirigeants et participera dès lors à toutes les réunions et actions menées par notre AAPPMA.

Correspondant « L'Est Républicain » de l'AAPPMA :

Un petit clin d'œil à notre correspondant de « L'est Républicain » Jean-Pierre CORVEC, toujours présent pour nous accompagner et relater nos actions et réunions du Comité.

Ces articles toujours aussi pertinents permettent de mieux faire connaître notre Société au niveau du département et de la région. Merci Jean-Pierre !

Accélération des eaux du ruisseau « le bief » :

Proposition de D. KUDELKA concernant la mise en place de déflecteurs dans le lit du ruisseau.

Il s'agit de créer un courant dans le ruisseau en installant une demi-barrière perpendiculaire au ruisseau et une autre demi-barrière inclinable.

Chaque demi-barrière sera composée de rondins percés et tenus par fil d'acier.

À chaque extrémité les rondins seront plus longs afin de les fixer sur le fond du ruisseau.

Intérêt de cette proposition : Pas de travaux sur le cour d'eau proprement dit, positionnement où l'on désire, démontage rapide en cas de problème. Dimensions : Hauteur 50 cm Longueur 2 x 1 m environ.

Infractions constatées « Pêche dans les réserves » :

Plusieurs constats d'infractions au code de la pêche signalés.

Un membre du Comité remonte l'information de constat de pêcheurs indécents qui pêchent dans les écluses à l'intérieur des réserves. Il est demandé aux Gardes de Pêche Particuliers d'être plus vigilants et pourquoi pas aller jusqu'à la sanction pour les récidivistes.

En cas de constat d'infraction il faut sans tarder appeler les gardes de pêche particuliers et en cas d'indisponibilité appeler le garde fédéral Thomas POULLEAU pour constater et verbaliser le contrevenant.

Rappel du N° des gardes particuliers et fédéral :

- Sébastien BATAILLARD (G.P): 03.81.93.65.20 / 06.35.19.52.87
- Benjamin PERROTEY (G.P) : 03.63.48.10.08 / 06 13 64 53 95
- Thomas POULLEAU (G.Féd): 06 86 87 56 50

Niveau d'eau du ruisseau « le bief » :

Il était question de boucher le chenal situé entre le canal du Rhône au Rhin et le déversoir du ruisseau afin d'éviter l'apport d'eau chaude provenant du canal dans le ruisseau.

Qu'en est-il à ce jour ? La question sera posée de nouveau à la Fédération pour avoir une réponse claire sur ce sujet.

Concernant le niveau d'eau du ruisseau, faut-il ou non enlever une partie du petit barrage du déversoir. Les avis divergent quant à l'incidence de cette action sur le niveau du ruisseau et les inondations périodiques de la rue des cités.

La question sera également posée aux ingénieurs de la Fédération qui pourront sans doute répondre à cette question plus en détail.

Formation juridique pour un de nos membres :

Julien BARON membre du Comité a suivi une formation juridique à la Fédération organisée par « ANPER T.O.S » Association Nationale pour la Protection des Eaux et Rivières, Truite, Ombre, Saumon. Cette formation a traité du respect des lois et des règlements, de la lutte contre les pollutions et de la protection des ressources en eau.

Des enseignements toujours utiles à connaître au sein de notre AAPPMA.

Fin de la réunion du Comité 10h30 (fête des Mères oblige)

Le Secrétaire de l'AAPPMA
Jacques POULETTE

Le Président de l'AAPPMA
Yves TOCHOT

Les membres du Comité présents à la réunion

